

# LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Le G20 a fait des progrès majeurs dans la lutte contre la corruption depuis le Sommet de Séoul de novembre 2010.**

Des avancées individuelles des pays du G20 et des progrès collectifs sont à mettre à l'actif de la présidence française du G20. En outre, les pays du G20 ont entamé des travaux sur le **recouvrement des avoirs, la lutte contre le blanchiment, la protection des donneurs d'alerte « whistleblowers », le fonctionnement et l'indépendance des agences anti-corruption, la transparence dans le secteur public, la coopération internationale...**

Les **progrès individuels** les plus significatifs qui ont été réalisés par les membres du G20 sont :

- la ratification par l'Inde de la Convention des Nations Unies contre la corruption,
- la décision prise par la Russie de rejoindre la Convention de l'OCDE de lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales,
- l'entrée en vigueur en Chine d'une loi criminalisant la corruption internationale,
- l'adoption par la Commission européenne du paquet anti-corruption en juin 2011,
- l'entrée en vigueur en Corée du Sud d'une loi protégeant les *whistleblowers*,
- l'établissement d'une agence nationale anti-corruption en Arabie Saoudite,
- l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur la corruption internationale au Royaume-Uni
- et la mise en place du *Dodd-Frank Act* aux États-Unis.

**Les premières revues par les pairs de la Convention des Nations Unies** ont débuté cette année. Des pays du G20 vont plus loin et s'engagent à donner l'exemple de la transparence et de l'exhaustivité en y associant la société civile.

**Le GAFI a poursuivi sa lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.**

**Le G20 soutient les initiatives sectorielles** en matière de transparence :

- dans les industries extractives (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives – ITIE)



- et dans le secteur de la construction (CoST – *Construction Sector Transparency Initiative*).

Ces initiatives volontaires qui associent les acteurs du privé et du public sont complétées par l'obligation légale pour les **entreprises de publier ce qu'elles paient** dans les pays dans lesquelles elles opèrent. Pour les industries extractives :

- les États-Unis ont prévu une telle disposition dans le Dodd-Frank Act
- et la Commission européenne a introduit une telle disposition dans le projet de révision de la directive transparence, comme l'avait demandé le Président Sarkozy.

**La participation du secteur privé** aux efforts de lutte contre la corruption est assurée par l'engagement des entreprises du B20 qui se sont réunies à Cannes.